



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29
Présents : 21
Absents représentés : 7
Absent(s) non représenté(s) : 1
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 28
Date de convocation : 18 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 juin 2024

Délibération n° DEL.2024-06-75

Changement d'usage d'un logement social

Le 25 juin 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire.

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : DUPLAIX Nathalie à MONDON Josiane. FOSSET Jean-François à LE PAVOUX Éric. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à BAUDOUIN Marie-Christine. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. MANIVERT Sonia à LECLERC Stéphanie. MIGNON Brigitte à MERCIER Martine.

Absent non représenté : MEGHERBI Djamel.

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LE PAVOUX Éric.

Rapporteur : Gilles DESROCHES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le courrier de la Direction Départementale des Territoires en date du 9 avril 2024 sollicitant la commune pour émettre un avis sur une demande de changement d'usage d'un logement social,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 11 juin 2024,

Considérant que France Loire accompagne l'Association Sésame Autisme Cher et souhaite poursuivre le développement de solutions d'habitats accompagnés et inclusifs,

Considérant qu'il convient de faciliter l'accès du logement autonome des personnes en situation de handicaps,

Considérant qu'il convient d'émettre un avis sur cette demande de changement d'usage en tant que commune d'implantation,

Le rapport de Gilles DESROCHES au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ÉMET** un avis favorable sur la demande de changement d'usage concernant le logement locatif de type 1 situé au 1^{er} étage de la résidence Grande Pièce situé Allée Laurent Bilbeau, porte 26 à SAINT-GERMAIN-DU-PUY.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire

Éric LE PAVOUX

La Maire

Marie-Christine BAUDOIN

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 27 juin 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>